

LES ESPACES PUBLICS EN BUGEY-SUD

CONNAÎTRE ET AGIR

ÉDITION 2025



FICHES ESPACES PUBLICS

AVANT PROPOS

01. LES AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS / ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

- 1.1 Définir des objectifs d'aménagements
- 1.2 Analyser et observer le site
- 1.3 Identifier les séquences urbaines
- 1.4 Qualifier la séquence d'entrée de ville
- 1.5 Marquer l'ambiance piétonne des lieux
- 1.6 Réduire les vitesses

02. LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

- 2.1 Les places historiques
- 2.2 Les placettes
- 2.3 Les places contemporaines, les aires de jeux, les parcs
- 2.4 Les aires de stationnement
- 2.5 les rues
- 2.6 Les ruelles et les venelles

03. LA NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS

- 3.1 Intégrer l'eau dans les aménagements
- 3.2 Planter des arbres
- 3.3 Le fleurissement

04. LES ESSENTIELS D'UN AMÉNAGEMENT

- 4.1 Dessiner les fils d'eau
- 4.2 Mettre en valeur les seuils et les pieds de bâtiments
- 4.3 Mettre en valeur les petits éléments de patrimoine
- 4.4 Mettre en valeur un porche, un édifice, un arbre remarquable
- 4.5 Utiliser la topographie

05. LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

- 5.1 Les matériaux locaux
- 5.2 Les matériaux pérennes
- 5.3 Les matériaux perméables
- 5.4 Le mobilier urbain
- 5.5 Le mobilier d'éclairage

06. ANNEXE

- 6.1 Abréviations

AVANT PROPOS

Qu'est-ce qu'un espace public ?

- L'espace public est une rue, une place, un parc, un espace ouvert au passage ou à la fréquentation de tous. C'est aussi un espace de rencontres.

Quels sont les enjeux d'un réaménagement d'espace public ?

- Les requalifications des espaces publics permettent de revaloriser les centres villages et de résoudre les problèmes de sécurité en apportant une mise en valeur des particularités patrimoniales, le bâti, les petits patrimoines...

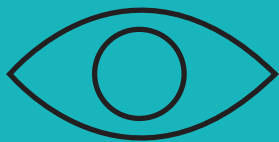
Quelle est la méthode ?

- Le projet doit être précédé par une phase d'analyse et de diagnostic du site et des usages, ainsi qu'une phase de concertation associant les usagers et les riverains.
- Cette analyse et ce diagnostic permettront de définir des objectifs spatiaux et fonctionnels à atteindre avec le réaménagement.
- Ces études doivent être confiées à un professionnel de l'aménagement de l'espace, paysagiste concepteur ou architecte.

Un réaménagement d'espace public ne peut se faire sans une analyse du site que l'on souhaite réaménager.



Brancion (71) - Source : Christophe Finot
B. Rétif paysagiste, P. Barnoud architecte



01.

AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS, ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

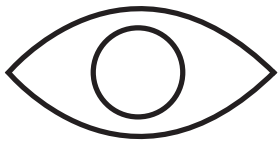
RESTITUER L'ESPRIT DU LIEU :

IL S'AGIT DE RESPECTER LA SENSIBILITÉ D'UN ESPACE PARTAGÉ DEPUIS DES GÉNÉRATIONS TOUT EN INTÉGRANT LES FONCTIONS NOUVELLES : L'AUTOMOBILE, LA SÉCURITÉ, LES NOUVEAUX SERVICES. UNE OBSERVATION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DE COMPOSITION PRÉEXISTANTS, DES PERSPECTIVES ET POINTS DE VUE LES PLUS INTÉRESSANTS CONSTITUE LA PREMIÈRE ÉTAPE.

AFIN QUE L'ÉCHELLE DES SURFACES TRAITÉES N'ÉCRASE LA TRAME GÉNÉRALE DE L'ESPACE PUBLIC, IL CONVIENT :

- DE RECOMPOSER LES ESPACES ET LES SURFACES DANS DES DIMENSIONS APPROPRIÉES.
- DE CONCEVOIR LES FONCTIONNEMENTS POUR LES RENDRE LISIBLES PAR LE PIÉTON COMME PAR L'AUTOMOBILISTE (AFIN DE PERMETTRE UNE SÉCURITÉ ACCRUE).
- DE FAVORISER LES POSSIBILITÉS D'ANIMATION (TERRASSES, EMPLACEMENTS FORAINS, ACCÈS AUX COMMERCE) ET DE RENCONTRE.

L'AUTOMOBILE ET LE TRANSPORT ROUTIER ONT GOMMÉ ET UNIFORMISÉ LES ESPACES PUBLICS, EN CRÉANT DE GRANDES VOIES QUI EFFACENT LES DIFFÉRENCES ENTRE ESPACES.



DÉFINIR DES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENTS

Pourquoi réaménager un espace ?

La raison première qui pousse une collectivité à envisager un réaménagement d'espace public est souvent **sécuritaire** :

- des **vitesseS excessives** qui procurent des sentiments **d'insécurité**,
- des **zones accidentogènes** pour les piétons et les autres usagers de l'espace public,
- des **cheminements inexistantS** ou insuffisants,
- des **problèmes d'accessibilité**.

Parallèlement aux questions fonctionnelles apparaissent aussi des questions **de cadre de vie, d'ambiance**.

La plupart du temps, ces **problèmes fonctionnels sont causés par des problèmes spatiaux**, des espaces déstructurés au fil du temps, des voiries élargies, des espaces non délimités, des cheminements piétons interrompus, la multiplication des stationnements et du mobilier urbain...



Belley (01) - 2022 - Source : CAUE 01



Belley (01) - 1930 - Droits réservés

Les vitesses excessives et les comportements automobiles sont pour beaucoup dus à l'ambiance des lieux traversés.

Il faut **répondre** à ces problèmes par un **réaménagement qualitatif**, qui :

- **restructure les espaces en leur conférant une ambiance piétonne.**
- **réduit les chaussées qui ont été élargies au fil du temps et rétablit les continuités piétonnes...**



La Burbanche (01) 1930 - Droits réservés



La Burbanche (01) 2022 - Source : CAUE 01



ANALYSER ET OBSERVER LE SITE



Belley (01) - Workshop 2017 - Objectifs d'aménagement - Source : CAUE 01 / ENSAL

- | | | | |
|--|----------------------------|--|---------------------------------------|
| | Zone piétonne partagée | | Polarités à relier |
| | Espaces verts aménagés | | Axe important à valoriser |
| | Parvis et places publiques | | Nouvel axe vert |
| | Parkings souterrains | | Développement des porosités |
| | Bâtiments remarquables | | Principaux axes d'accès à requalifier |
| | | | Liaisons cyclables |
| | | | Développement urbain |

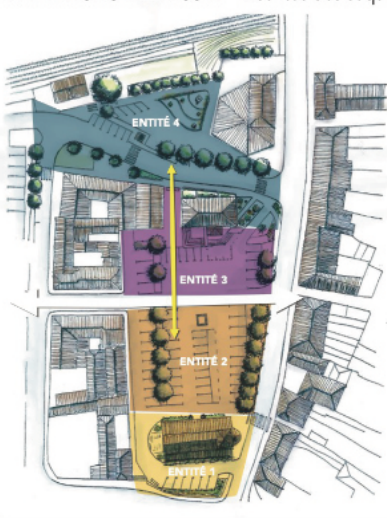
Pour définir des objectifs d'aménagement, il faut passer par une phase indispensable d'analyse et d'observation du site, pour révéler ses qualités.

La mise en valeur d'un espace public est le résultat d'une **lecture fine, qui comprend une analyse des qualités architecturales urbaines et paysagères du lieu et de ses usages**. Cette analyse commence par un travail sur le terrain.

Même pour une intervention ponctuelle, l'analyse et l'observation doivent se faire à une échelle plus large, souvent à **l'échelle du village ou du quartier**. C'est ce qui garantit une **cohérence de l'aménagement avec l'existant** et une **prise en compte réelle des usages**.

Par exemple, une interruption de cheminement piéton est souvent un élément qui n'est pas ponctuel, mais issu de plusieurs facteurs.

INTENTIONS DE PROJET - Qualités des séquences



17 Redonner une identité globale à la place

hiérarchiser les flux (retrouver des axes structurant dans la place)
Requalifier l'espace et qualifier les **besoins et usages** (marquer des seuils avec des revêtements adaptés et des transitions végétales).

ENTITÉ 1 : l'église et son parvis

Redonner un véritable espace de **respiration** et de mise en valeur à l'édifice en :

- valorisant les abords par un **traitement végétal adapté** (enrichissement, végétalisation de pied de façade, alignement d'arbres) ;
- simplifiant les flux** (privilégier un sens unique de circulation par l'arrière de l'église, pédonner la partie latérale nord) ;
- travaillant une **mise en lumière** soignée de l'édifice.

ENTITÉ 2 : place de l'église

Retrouver une vraie vocation de place et rendre l'espace plus lisible en :

- consolidant les trames arborées** existantes ;
- définissant des espaces de circulation** ombragés ;
- valorisant un vaste espace central** (revêtement perméable, zone de stationnement, espace de rassemblement...) ;
- proposant des espaces de repos** (benches, chaises, transats...).

ENTITÉ 3 : place de la mairie

Redessiner un parvis piéton ou une véritable placette de village en :

- unifiant des sols** sobres, simples et facilement réparables ;
- définissant des nouveaux usages** autour d'une centralité : une fontaine, et sa placette ombragée ;
- requalifiant les emmarchements** de la bibliothèque pour proposer des usages éducatifs ;
- renforçant la trame arborée** (compléter la trame, mais aussi tailler les plantes pour ne gêner ni l'usager ni un porteur plus ou moins lourd) ;
- favorisant une **végétation d'accompagnement** des pieds de façades et des murs ;
- clarifiant** le stationnement ;
- marquant** l'axe qui longe la future Halle du marché.

27 Connecter cette nouvelle centralité avec le tissu urbain et les espaces de vie existants

ENTITÉ 4 : place de la gare et ses abords

Requalifier la place de la gare et ses abords :

- atténuer** les points noirs (intégration des poubelles, suppression des pots de fleur, intégration ou suppression des éléments techniques inutiles) ;
- marquer** des traversées : travail des revêtements de sols ;
- questionner** le déplacement du mobilier aux murs et comme d'habitude ou l'intégrer dans un mail arboré plus valorisant ;
- définir** un nouvel **espace de rencontre**.

AMBIANCES
4



Cette lecture fine repose sur :

- un relevé des **qualités et des faiblesses architecturales, urbaines, paysagères.**

Ce travail passe par une **analyse de l'existant** (qui permet de mettre en valeur les **spécificités du site**) et se traduit par un **schéma** (qui repère et donne les objectifs).

Les séquences, les micro-espaces publics, les particularités spatiales, urbaines, architecturales, ou paysagères, les potentialités, les éléments de patrimoine végétal ou bâti sont alors repérés pour être valorisés et servir d'appui dans le projet de réaménagement. Les insuffisances spatiales à compenser ou à rectifier doivent également être prises en compte.

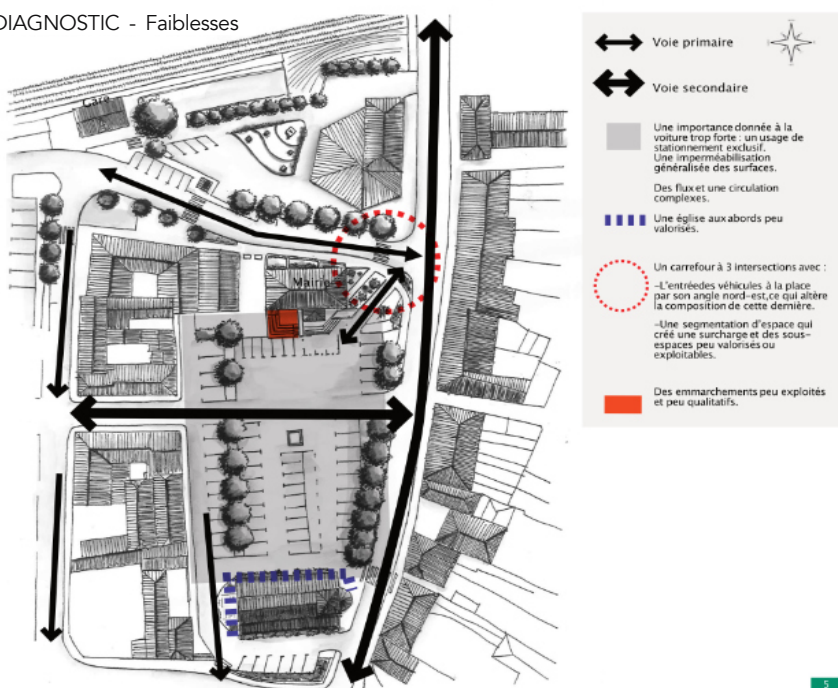
- un **repérage des usages à développer et des dysfonctionnements à résoudre.**

Ce travail permet de définir les besoins. Il est basé sur des enquêtes auprès des usagers, commerçants, habitants, élus, conseils de quartier...

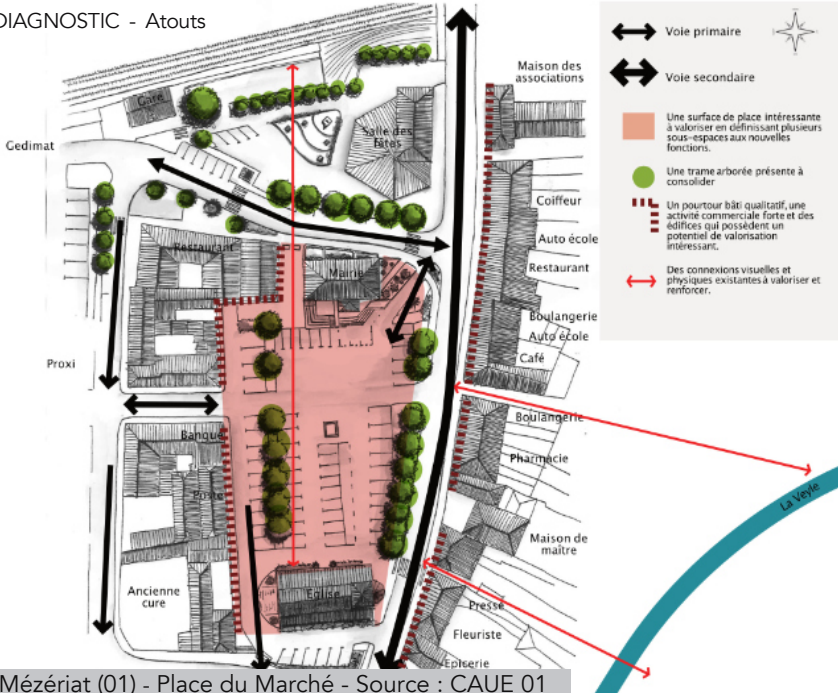
Il met en évidence les chemine-ments piétons, les lieux de rassemblement, les secteurs de conflits d'usages et leurs conséquences dans le ressenti des usagers (insécurité, vitesses excessives), les potentialités à développer et les faiblesses à résoudre.

Ces études sont réalisées par des AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage), des program-mistes, des architectes, des paysagistes, des urbanistes. Elles constituent les premières étapes préalables au projet.

DIAGNOSTIC - Faiblesses



DIAGNOSTIC - Atouts



Mézériat (01) - Place du Marché - Source : CAUE 01



IDENTIFIER LES SÉQUENCES URBAINES



Entrée : intersection
avec la rue de la Bienne

La grande place

Le parvis du château
Le pont du Merdanson

Le virage XXème

Le square de la rue Neuve

La côte habitée

Entrée : intersection
avec la rue Bellevue

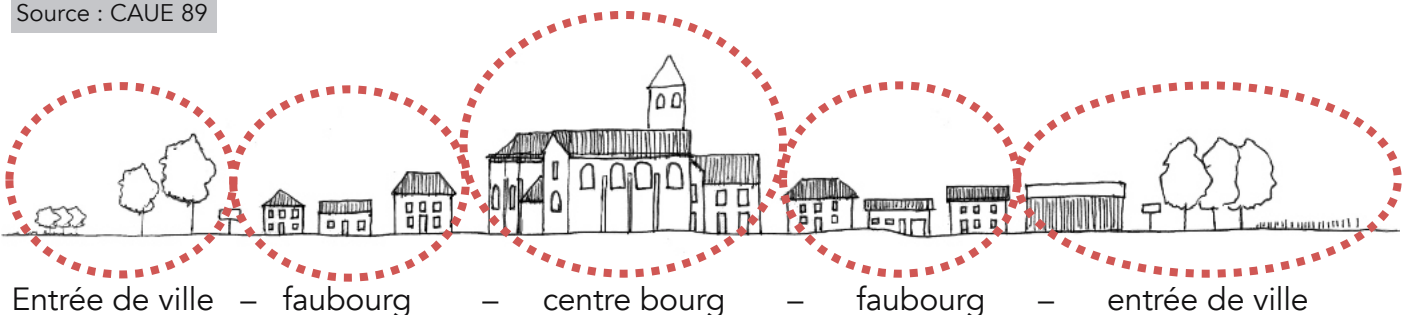
L'identité et l'ambiance du village ou du quartier doivent être marquées et valorisées dès l'entrée dans le secteur.

Au-delà de l'entrée, l'ambiance et l'aménagement doivent se poursuivre dans le village ou dans le quartier, à travers le traitement des différentes séquences qui auront été identifiées durant l'analyse.

Le traitement de ces séquences contribue à marquer une progression vers le cœur du village ou du quartier. Elles contribuent ainsi, à marquer l'entrée dans le bourg. Pour marquer une entrée, il ne suffit pas d'un traitement ponctuel, mais plutôt d'une progression et d'une succession d'aménagement.

Dortan (01) - Source : CAUE 01

Source : CAUE 89

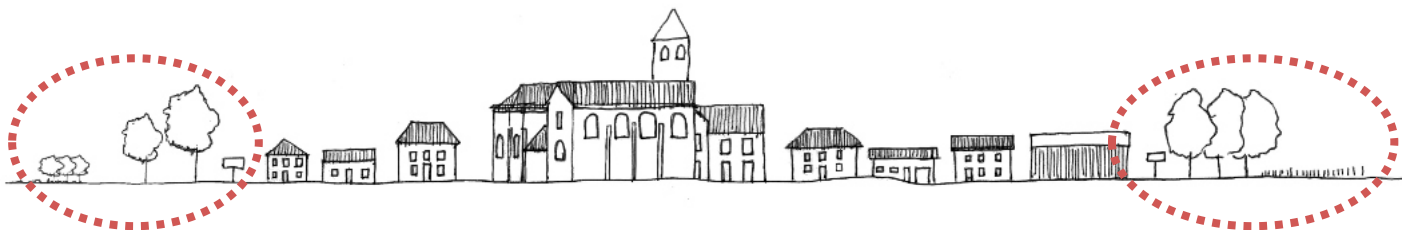


Entrée de ville – faubourg – centre bourg – faubourg – entrée de ville

Au sein de chacune de ces séquences, se trouvent différents types d'espaces publics. Généralement, les places historiques se trouvent dans le centre-bourg, tout comme les ruelles et les venelles, alors que les places contemporaines se situent dans les faubourgs ou dans les zones périphériques.



QUALIFIER LA SÉQUENCE D'ENTRÉE DE VILLE



Saint-Romain au Mont d'Or (69) - Source : Cousseau Architecte

La **première séquence** est primordiale, c'est la **vitrine du village** ou du quartier. L'aménagement doit marquer et dessiner la limite, à partir de laquelle on change d'ambiance et de comportement en tant qu'automobiliste.



Bény (01) - Source : CAUE 01

Pour marquer une entrée de bourg, l'**arbre isolé** ou un **bouquet d'arbres** peuvent être utilisés pour créer un effet de porte. Cela peut s'associer à une **réduction de la largeur** et à un **changement de revêtement de la chaussée** pour renforcer cet effet..



Chantmerle-lès-Grignan (26)
Ménard-Paysage - Source : CAUE - 26



QUALIFIER LA SÉQUENCE D'ENTRÉE DE VILLE



Beaurecueil (13) - Huit-et-demi, paysagiste - Source : CAUE 13



Saint Martin d'Entraigues (79) - Source : CAUE 79, Parcours Paysagiste



Saint-Roman-les-Melle (79) - Source : CAUE 79

Voir fiche 1.2 Analyser et observer le site
Voir fiche 1.6 Réduire les vitesses

L'entrée peut aussi être marquée par une **séquence étendue réalisée avec un alignement d'arbres.**

Elle peut être soulignée par un **pincement de la chaussée et la réalisation d'accotements enherbés.**

La fin de la séquence d'entrée peut être marquée par un changement de matériau qui vient étendre le parvis d'un édifice public.

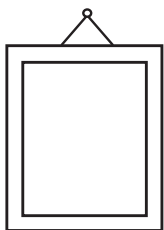


Source : CC BY 2.0 - Jeanne Menjoulet

A éviter : Il convient d'être vigilant à la profusion des panneaux en entrée de ville, à la surenchère des œuvres d'art, aux ronds-points qui marquent une ambiance routière et ne laissent pas de place aux piétons.



Source : PNR des Pyrénées



MARQUER L'AMBIANCE PIÉTONNE DES LIEUX

L'identité d'un village est fortement liée aux ambiances qu'il propose. Un réaménagement d'espace public est l'occasion de retrouver une **ambiance villageoise**, qui exprime et renforce l'identité du village.



Marcoles (15) - Source : CAUE 15

Le rétrécissement de notre champ de vision incite instinctivement à ralentir.



Chédigny (37) - Source : CAUE 37

L'ambiance renforce la vie de village, un espace qui propose des ambiances chaleureuses, sera investi par des usagers et deviendra un **lieu de rencontre et de lien social**.



Vongne (01) - Source : ©E.BEBI - Source : OTBS

L'ambiance influence fortement nos comportements d'automobiliste. Aussi en la marquant, on peut réduire la vitesse et sécuriser les piétons.

Par exemple, une **chaussée étroite, ponctuée d'aménagement paysagers** qui mettent en valeur les spécificités des lieux, va créer des événements qui **changent l'ambiance et réduit la vitesse**.

Ces aménagements peuvent être la mise en valeur d'un porche, d'un débouché d'une venelle, d'une intersection, d'un petit élément de patrimoine, d'un arbre ou d'un édifice remarquable. Tous ces éléments créent une ambiance piétonne qui incite à ralentir.

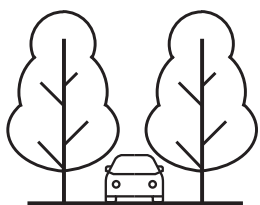
L'ambiance piétonne est créée quand les **cheminements sont agréables** et que les traversées piétonnes sont aisées.

Pour la produire, on peut s'appuyer sur une **présence végétale** forte offrant un couvert d'arbres, **une fontaine, une terrasse de café** aménagée.

Dans ce cas, le lieu devient un lieu où l'on s'arrête, un lieu de rencontre.



CCBS - Source : Frederic-Scali



RÉDUIRE LES VITESSES

(Texte basé sur des guides du CEREMA)

Apaiser la vitesse des véhicules permet d'améliorer la sécurité, le cadre de vie et de recréer du lien entre habitants.

Il existe :

1/ Les zones 30 (limitées à 30 km/h)

2/ Les zones de rencontre (limitées à 20 km/h)

Pour choisir entre ces deux possibilités, il est important de mener une **analyse à l'échelle de la commune qui intègre les usagers** à la réflexion, afin de recueillir les besoins et aussi de sensibiliser à la mise en place de rues apaisées.



Saint-Gervais-sur-Mare (34)
Vincent Chapal Architecte, Cécil Mermier Paysagiste
Source : CAUE 34 et Vincent Chapal Architecte,



Saint-Gervais-sur-Mare (34)
Chapal Architecte, Mermier Paysagiste
Source : CAUE 34 et Chapal Architecte

Méthode d'aménagement :

L'espace à dessiner en premier est le trottoir, il ne doit pas être l'espace qui reste après avoir dessiné les chaussées et le de stationnement. « On dessine les trottoirs aux normes et on donne le reste aux voitures. »

La limite entre le domaine piéton et celui des véhicules doit être matérialisée à l'aide de bordures basses, caniveaux, bornes, stationnement... Ces limites laissent une grande liberté de mouvement aux piétons.

Les règles d'or :

- Redonner de l'espace aux piétons en réduisant la chaussée ;
- Créer des espaces de repos, de déambulation ;
- Faciliter une traversée des piétons plus libre tout au long de la rue, en limitant le nombre de passages piétons ;
- Favoriser la circulation des vélos, en généralisant le double sens cyclable.

ZONE 30

Les principes :

La zone 30 est un espace public où coexistent les pratiques de la vie locale et la fonction circulation, sans qu'aucune ne prenne le pas sur l'autre.

L'échelle de la zone trente doit correspondre à une unité de lieu, par exemple un centre village.

Le piéton est tenu d'utiliser le trottoir lorsqu'il existe et est praticable. Il peut franchir la chaussée en tout point de la rue, sauf si un passage pour piétons est marqué. C'est pourquoi, pour laisser un libre choix de traverser en tout point, on s'abstiendra de marquer les passages piétons.

Le critère de réussite :

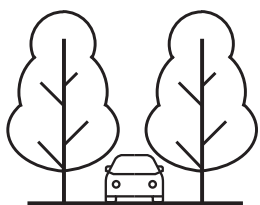
Avoir des chaussées dimensionnées au minimum. La réduction de la chaussée favorise le respect des limitations de vitesse et libère de l'espace pour les activités riveraines et le déplacement des piétons.

Les points importants à prendre en compte :

- Les entrées et sorties ;
- Les intersections.

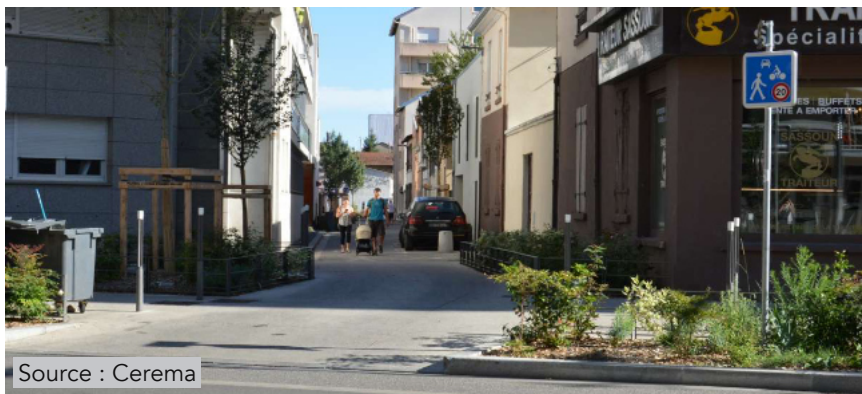


Cruseilles (74) - Source : CEREMA



RÉDUIRE LES VITESSES

(Texte basé sur des guides du CEREMA)



Source : Cerema

LA ZONE DE RENCONTRE :

Elles sont tournées vers la déambulation du piéton, tout en maintenant un service confortable pour les cyclistes.

La priorité est donnée au piéton sur tout l'espace de la rue et les véhicules y sont tolérés, mais à une vitesse maximale de 20 km/h en l'absence de piéton. L'aménagement de la rue est à adapter à ces exigences. Le changement de comportement demandé doit pouvoir être perçu par les usagers à travers l'aménagement réalisé.

Les points importants à prendre en compte :

Les entrées et sorties de la zone de rencontre sont aménagées de façon à marquer le franchissement vers un espace où l'ambiance est piétonne.

Les principes :

La zone de rencontre est idéale pour des espaces publics où l'on souhaite favoriser les activités urbaines et les déplacements à pied, sans pour autant exclure totalement le trafic motorisé. Son objectif est de favoriser la cohabitation des piétons avec les véhicules qui circulent à une vitesse maximale de 20 km/h. À ces vitesses, les éventuels conflits ne se règlent pas dans un rapport de forces, mais plutôt à travers un échange entre usagers, le piéton ayant une priorité absolue sur tous les véhicules. Avec ses lieux de déambulation, de repos et sa végétation, la zone de rencontre offre une rue plus sûre et agréable pour tous.

Les cyclistes doivent céder la priorité aux piétons et rouler à moins de 20 km/h. Ils partagent l'espace de circulation avec les véhicules motorisés.

Le critère de réussite :

Réfléchir au préalable sur le trafic présent et sa limitation, car si la proportion de véhicules est trop importante par rapport aux piétons, ceux-ci resteront en bord de façade et les véhicules envahiront tout l'espace délaissé par les piétons. Une mauvaise analyse entraînant un choix inadapté peut donc être complètement anti productif.

• **Zone de rencontre et quartier résidentiel :**

Dans cet espace de vie, les habitants, les enfants, peuvent se retrouver. Le lieu de rencontre prend alors le pas sur la circulation. La zone de rencontre, est une bonne réponse pour améliorer la sécurité et faciliter les interactions entre habitants.

• **Zone de rencontre et centralité et commerces :**

La zone de rencontre permet d'offrir un confort de déplacement pour les piétons : déambuler et prendre son temps, cheminer facilement avec des sacs et des caddies, traverser facilement tout en ayant une desserte automobile.

• **Zone de rencontre et traversée d'un village :**

La traversée d'un village n'est pas seulement une voie de passage, c'est aussi l'espace de vie des habitants. La zone de rencontre permet, sur une partie, d'améliorer la transversalité, et de marquer le cœur de ville.

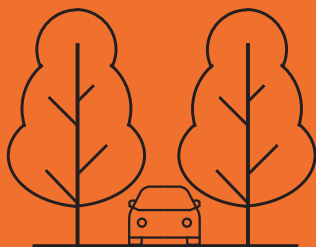
• **Zone de rencontre et établissements scolaires :**

La sécurité des élèves reste l'objectif principal. La zone de rencontre peut offrir des espaces d'attente aux entrées des établissements, pour gérer l'afflux de piétons.



Montrevel-en-Bresse (01)

Axe Saône paysagiste - Source : CAUE 01



02.

LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

Il existe différents types d'espaces publics, chacun répond à des logiques différentes d'aménagement, c'est pourquoi il est important de les différencier.

AU CŒUR DES BOURGS BUGISTES, LES ESPACES PUBLICS, LIEUX DE RENCONTRE ET DE DESSERTE, S'IDENTIFIENT PAR LEUR SIMPLICITÉ, LEUR ABSENCE DE MONUMENTALITÉ ET LEUR ORDONNANCEMENT DISCRET.

LES CONFIGURATIONS SONT VARIÉES, LES PERSPECTIVES SE RENOUVELLENT PAR LE JEU DES PLEINS ET DES VIDES, DU MINÉRAL ET DU VÉGÉTAL PUBLIC OU PRIVÉ, DES VUES PROCHES ET LOINTAINES.

L'ESPACE PUBLIC RELIE EN SOUPLESSE LES IMPLANTATIONS PRIVÉES. LE CONTACT SE CONCRÉTISE PAR DES MURETS, DES HAIES, DES PANS DE MURS DES CONSTRUCTIONS, DES ESCALIERS EXTÉRIEURS.



2.1 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

LES PLACES HISTORIQUES



Champagne-au-Mont-d'Or (69) - Après travaux - Ateliersite - Source : A-lautier

Elles sont souvent associées à un bâtiment public, (église, mairie, école) et cadrées par un **front bâti** qui qualifie déjà grandement l'espace public.

Ce cadre bâti est souvent de qualité, et fréquemment **souligné par des arbres**.

C'est lui qui donne l'identité et le caractère à la place. C'est pourquoi, les interventions sur ces espaces nécessitent le plus souvent un désencombrement, pour laisser percevoir la beauté des bâtiments.



Champagne-au-Mont-d'Or (69) - Avant travaux - Ateliersite - Source : A-lautier

Les cartes postales anciennes renseignent sur la nature de la place telle qu'elle était avant d'avoir été aménagée. Les arbres ont pu être remplacés par des plus petits, ou abattus et les chaussées élargies. Ces cartes postales permettent de connaître quelle était l'identité et l'ambiance du lieu, que l'on pourrait retrouver tout comme les essences historiques des arbres.



La-Verpillière (38) - Source : Cerema



Cazouls-d'Hérault (34) - Ateliersite
Source : A-lautier



Avant travaux



2.2 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

LES PLACETTES



Pérouges (01) - Source : CAUE 01

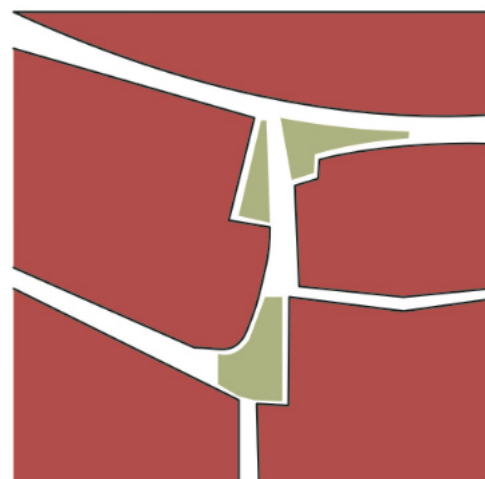


Assignan (34) - Après travaux - Source :Ateliersites



Assignan (34) - Avant travaux - Source: Ateliersites

Les placettes résultent de l'élargissement de voirie au niveau d'une intersection. Cf. Illustration en schéma plan ci-dessous.



Il s'agit de **micro-lieux**, souvent négligés, qui ponctuent le tissu urbain, mais qui ont pourtant une grande potentialité de requalification. Ces espaces sont souvent de forme non-conventionnelle, parfois triangulaire, à la jonction de rues et forment de petites respirations.

Ces espaces sont bien souvent **envahis par le stationnement**, par des jardinières ou d'autres **mobiliers urbains** qui les déstructurent et leur font perdre leur caractère. Ils peuvent aussi être remplis d'édicules ou de mobiliers techniques, tels que des containers à ordures qui les font devenir au fil du temps des délaisés de voiries.

Une fois **désencombrés et réaménagés simplement**, ils retrouvent leurs potentialités pour participer à la valorisation d'un village et devenir des lieux de rencontre et d'échange.



2.3 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

LES PLACES CONTEMPORAINES, LES AIRES DE JEUX, LES PARCS

Virignin (01), place de la Liberté - Source : CAUE 01



Virignin (01), place de la Liberté - Source : CAUE 01



Les places contemporaines, contrairement aux places historiques, ces espaces ont souvent des **limites floues, le bâti n'assure pas de cadre spatial**. La végétation et les arbres présents sur ces espaces sont souvent peu structurants par leur implantation et par leur petite taille, ce qui renforce la confusion dans la lecture de l'espace. Pour ceux-ci, il convient souvent que le réaménagement soit mené avec un objectif très défini, pour apporter un agencement plus dense et plus dessiné, structurant et cadrant l'espace.

Les aires de jeux correspondent à une fonction et non pas à un espace public précis, ils peuvent s'implanter indifféremment sur une place, une placette, un belvédère, un mail, un promenoir... Leur aménagement devra assurer une continuité d'ambiances (matériaux et mobiliers) avec les autres aménagements de la commune. Ils devront offrir de l'ombrage, et privilégier les matériaux naturels pour les revêtements des sols et les jeux.

Clos Coutard Saumur (27) - Source : Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste

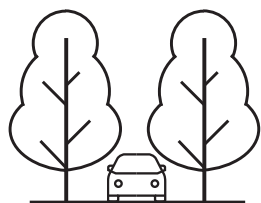


Les parcs sont des espaces clos, en partie boisés, aménagés pour la promenade, l'agrément. Ils ne sont pas constitutifs du système d'espace public comme peuvent l'être les rues, les places et les placettes. Leur aménagement privilégiera les matériaux naturels et perméables.

Belley (01), le palais épiscopal depuis le parc Jean-Pierre Camus - Source : CCBS



2.4 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS



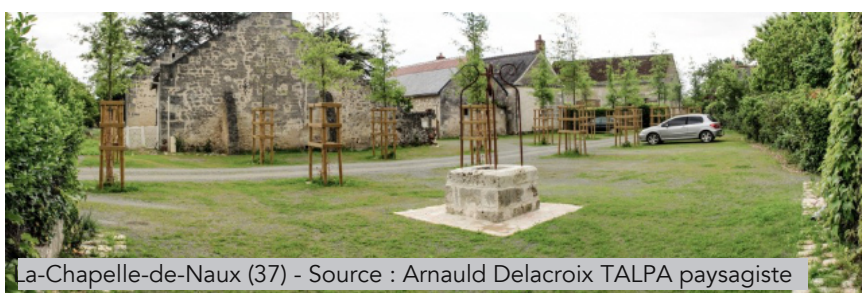
LES AIRES DE STATIONNEMENT



Chaliers (15) - Source : Atelier Teyssou



Chaliers (15) - Source : Atelier Teyssou

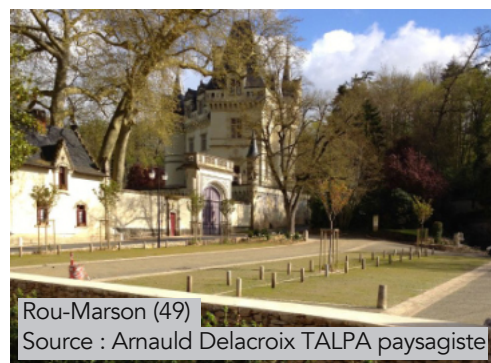


La-Chapelle-de-Naux (37) - Source : Arnauld Delacroix TALPA paysagiste



Pérourges (01) Parking du Vallon - Ménard Paysage Urbanisme
Source : CAUE de l'Ain, G. Pillard

Créer une aire de stationnement, c'est d'abord créer un espace public, (belvédère, un mail, une esplanade, un parc) qu'il convient de qualifier. Ensuite il apparaît nécessaire d'étudier l'implantation du stationnement au sein de cet espace. Le mot « parking » ne correspond pas à un nom d'espace, il correspond à une fonction.



Rou-Marson (49)
Source : Arnauld Delacroix TALPA paysagiste

L'aménagement sera en continuité d'ambiance (matériaux et mobilier) avec les autres espaces publics de la commune.



Rou-Marson (49)
Source : Arnauld Delacroix TALPA paysagiste

Les stationnements devront être ombragés et privilégier les matériaux perméables voire les chaussées enherbées.



Le Thoureil (49)
Arnauld Delacroix TALPA paysagiste
Droit photo : Mélanie MAROIS



2.5 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

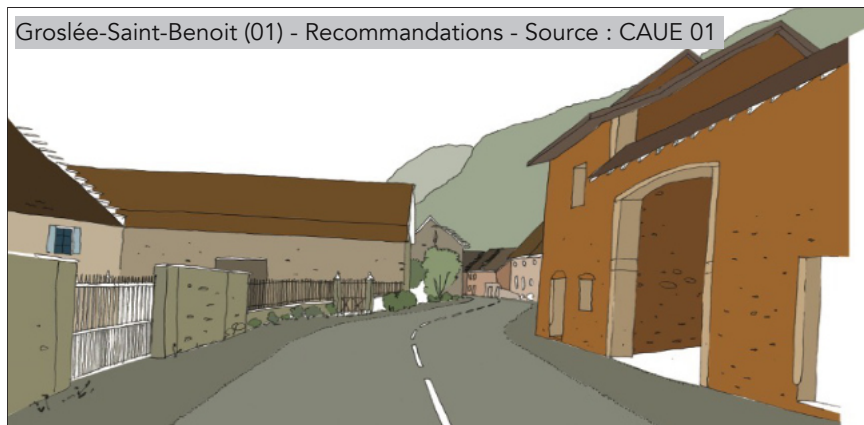
LES RUES



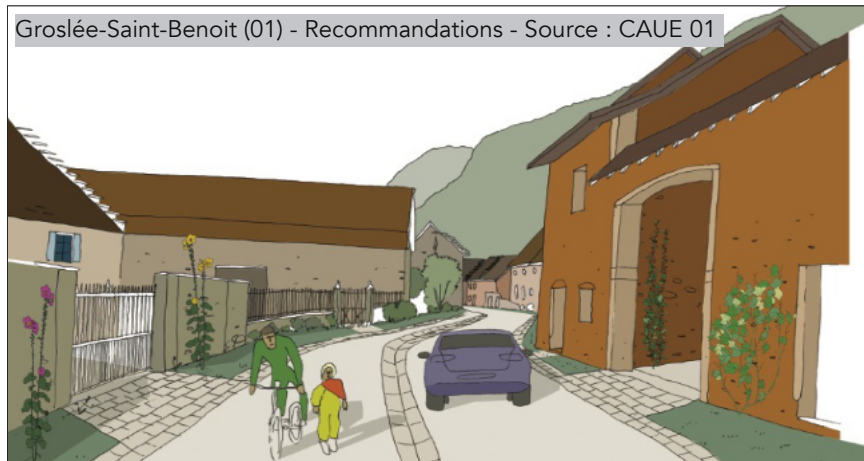
Chazey-Bons (01) - 1930 - Droits réservés



Chazey-Bons (01) - 2022 - Source : CAUE 01



Groslée-Saint-Benoit (01) - Recommandations - Source : CAUE 01



Groslée-Saint-Benoit (01) - Recommandations - Source : CAUE 01

Le rôle de la rue n'est pas uniquement d'écouler un flux de véhicules, il est principalement de créer des espaces agréables à vivre. **La rue est un espace public.**

Pour concevoir un aménagement, il est important de hiérarchiser ces voies, en fonction de leurs usages et de leurs caractéristiques spatiales. Ce classement permet d'apporter un aménagement adapté et valorisant, propice à des usages piétons sécurisés.

Au fil du temps, la voiture a pris de plus en plus de place dans l'usage de la rue au détriment des piétons, les chaussées se sont souvent élargies, des arbres ont été abattus et des éléments de patrimoine tels que des fours, des lavoirs ou bien des croix ont pu être démolis. Toutes ces transformations ont fait perdre aux rues leur ambiance villageoise et piétonne. Ainsi, la vitesse des véhicules est souvent élevée et les piétons se sentent en insécurité. Le cachet patrimonial des villages a aussi été perdu.

Les aménagements des rues doivent permettre de renforcer une identité et un cachet patrimonial, afin de créer l'ambiance villageoise et piétonne qui incite les automobilistes à rouler doucement, et permet aux piétons de se sentir en sécurité et de se réapproprier leur cadre de vie.

*Voir fiche 1.6 Réduire les vitesses.
Voir fiche 1.5 Marquer l'ambiance piétonne des lieux.*



2.5 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

LES RUES

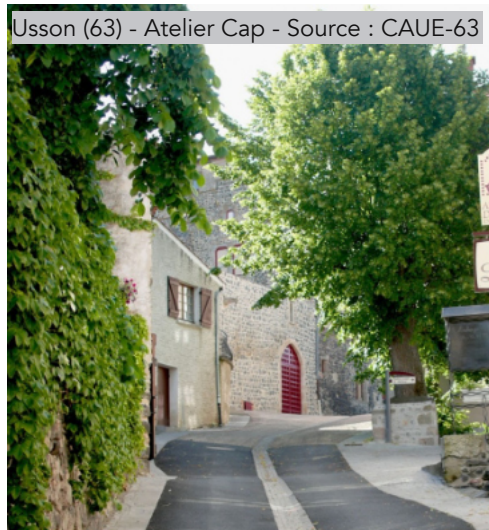


Fontevraud (49)
Source : Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste

L'intervention devra resserrer la chaussée, et créer des chemine-ments piétons.

Retrouver l'ambiance piétonne et villageoise tout en valorisant le patrimoine est la priorité pour conduire l'aménagement des rues.

Usson (63) - Atelier Cap - Source : CAUE-63



Fontevraud (49) - Avant travaux
Source : Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste



Fontevraud (49) - Avant travaux
Source : Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste



Fontevraud (49)
Source : Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste



Fontevraud (49) - Avant travaux
Source : Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste

*Voir fiche 1.6 Réduire les vitesses.
Voir fiche 1.5 Marquer l'ambiance
piétonne des lieux.*



2.6 LES DIFFÉRENTS ESPACES PUBLICS

LES RUELLES ET LES VENELLES



Val-Revermont (01) - Après travaux - Source : CAUE 01

Ces rues étroites sont principalement à vocation piétonne. Ainsi les véhicules qui les empruntent doivent rencontrer un aménagement et une ambiance qui les contraignent à adapter leur vitesse.

L'aménagement devra **qualifier les pieds des constructions et les seuils** avec la possibilité de matérialiser un caniveau et l'implantation de végétation.



Val-Revermont (01) - Avant travaux - Source : CAUE 01



Chantemerle-lès-Grignan (26) - Ménard-Paysage - Source : CAUE 26



Fontevraud-l'Abbaye (49)
Arnauld Delacroix TALPA Paysagiste
Source : CAUE 49

Voir fiche 1.5 Marquer l'ambiance piétonne des lieux.



03.

LA NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS



CHOISIR DES VÉGÉTAUX (ARBRES ET ARBUSTES PLANTÉS DANS L'ESPRIT DU LIEU) PARMI LES ESSENCES LOCALES ADAPTÉES AUX CONDITIONS CLIMATIQUES.



3.1 LA NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS

INTÉGRER L'EAU DANS LES AMÉNAGEMENTS

Les centres des villages anciens offraient des fontaines, des lavoirs. S'ils sont encore présents, il convient de les mettre en valeur, d'élaborer un aménagement autour d'eux. S'ils ne sont plus fonctionnels, il convient d'étudier leur remise en eau. S'ils ont été supprimés, il convient d'envisager d'en installer de nouveaux.



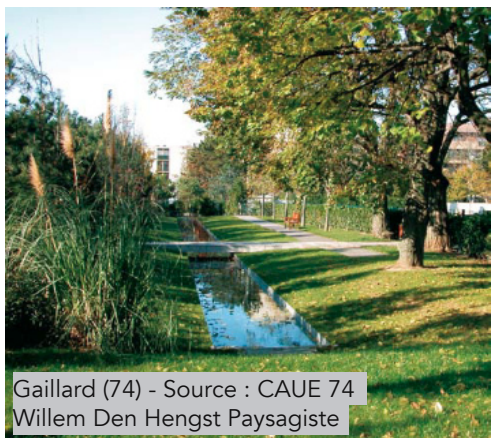
Saint-Romain-au-Mont-d'Or (69) - Source : Cousseau Architecte

L'eau pouvait être présente dans les rues dans de larges caniveaux qui recueillaient l'eau d'une fontaine; ces procédés peuvent aujourd'hui également être remis en œuvre.

Les bassins de rétention peuvent offrir un espace vert paysager, il en est de même pour les fossés et les noues.



Bassin de rétention à Saint-André-Sur-Vieux-Jonc (01) - Source CAUE 01



Gaillard (74) - Source : CAUE 74
Willem Den Hengst Paysagiste



Yvoire (74)
Agence Akene Paysagiste
Source : CAUE 74 - Béatrice
Cafiéri

Dans le passé, l'eau était présente dans les aménagements, avec l'aire industrielle, elle a disparu : busée ou couverte. L'enjeu d'un nouvel aménagement va être de lui redonner la visibilité.



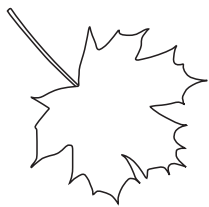
Saint-Romain-au-Mont-d'Or (69)
Source : Cousseau Architecte



Chazey-Bons (01) Lavoir et fontaine
Source : CCBS



Ceyzérieu (01) - Source CAUE 01



3.2 LA NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS

PLANTER DES ARBRES

Les plantations des arbres doivent apporter une structuration à l'espace en fonction du type d'espace à aménager.

Le choix de l'arbre et de son essence doit prendre en compte ses besoins pour qu'il puisse se développer selon sa silhouette, son port naturel, et exprimer toute sa présence dans l'espace... De nombreux arbres mal adaptés aux dimensions de l'espace dépérissent ou sont défigurés par des tailles sévères.

Virignin (01) - Mail de la rue de l'Église - Source : CAUE 01



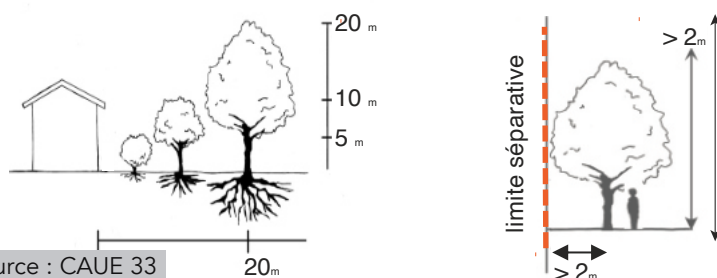
Les silhouettes



Source : CAUE 01

Conique Fastigié En colonne Pleureur

Laisser suffisamment d'espace entre les arbres, mais aussi avec les limites de propriété ou les constructions avoisinantes, pour qu'ils puissent développer leurs ports naturels. Il est important d'adapter les essences en fonction de l'entretien souhaité, de l'ambiance voulue et du climat.



Source : CAUE 33



Cheignieu-la-Balme (01) - Place de l'Église - Source : CAUE 01

Planter un arbre, c'est proposer un lieu de repos de rassemblement, de haltes, de contemplation, il peut être associé à un banc. Avec seulement un arbre et un banc, on peut redonner toute sa qualité et ses usages à un espace.

Planter en mail, en alignement, c'est apporter une structuration à un espace...

Il apparaît aujourd'hui essentiel de planter de nouveau des grands sujets, comme au 19^e siècle, pour laisser aux générations futures des espaces aussi beaux que ceux que nous ont laissés les générations passées.

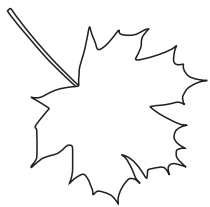


Tilleul au Hameau d'Essieu
Commune de St Germain les Paroisses (01)
Source : CCBS Étude patrimoniale

Les arbres peuvent être conduits en différentes formes : couronne ou en cépée.

La fosse doit être adaptée (terre, ou mélange terre pierre et largement dimensionnée).

Voir fiche info CAUE « l'arbre en espace urbain »



3.2 LA NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS

PLANTER DES ARBRES

Les arbres d'alignement, permettent de structurer une route, un chemin ou une allée en la rendant monumentale par l'ampleur et la hauteur des troncs.

Historiquement, l'entrée aux domaines est arborée par des ormes, des marronniers ou des tilleuls.

Une ordonnance de 1552 signée par Henri II ordonne « de faire planter des ormes tout le long des voies du royaume, afin de fournir du bois de haute qualité pour les affûts de canons et la construction des bateaux ».

Plus tard, au XVIIe siècle, le Duc de Sully lance une seconde campagne de plantation, principalement avec des ormes, le long des voies appartenant à l'État. À la fin du XIXe, les platanes remplacent progressivement les ormes victime d'une maladie.

Outre le caractère champêtre, ces alignements apportent une fraîcheur à ces traversées.

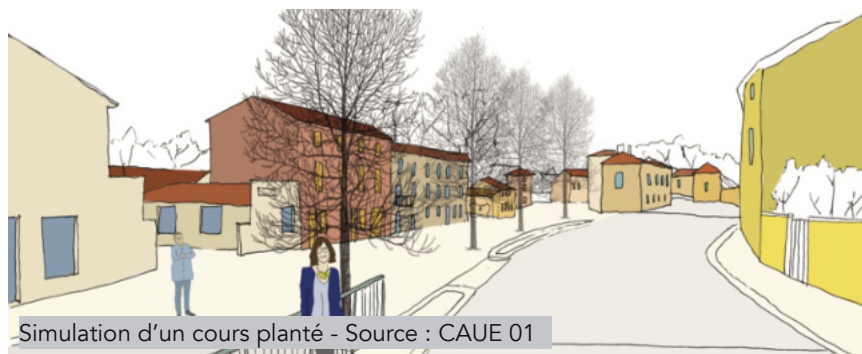
Le choix de l'essence dépend de la place que l'on dispose sur le bas-côté. Le marronnier, le tilleul ou le platane sont des arbres intéressants, pour leur qualité ornementale, leur robustesse et leur résistance à la taille. Lorsque le recul n'est pas suffisant, par exemple en séquence urbaine, le choix d'espèce à faible développement latéral comme le chêne fastigié ou le peuplier, si la nappe est proche, peuvent être privilégiés.

La réduction des îlots de chaleur est grandement favorisée par ces plantations continues. L'arborisation des cours, places ou cœurs d'îlots est à encourager.

Silhouette d'arbre à 15 ans à port **élancé** (platane, tilleul, frêne, chêne, orme champêtre, peuplier blanc, chêne rouge d'Amérique ...)



Silhouette d'arbre à 15 ans à port **fastigié** (magnolia, amélanchier, if, chêne fastigié, peuplier noir, hêtre, cyprès d'Italie...)



Simulation d'un cours planté - Source : CAUE 01



Boulevard du Mail à Belley (01)
Cadastre napoléonien de 1830

Source : Archives Départementales de l'Ain



Boulevard du Mail à Belley (01) - Droits réservés



Chemin privé planté de platanes
Pont-de-Vaux (01) - Source : CAUE 01



Mail planté - Avenue du Port - Thoissey (01)
Source : CAUE 01



3.3 LA NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS

LE FLEURISSEMENT

Le fleurissement doit répondre à une **composition d'aménagement**. Ainsi le fleurissement va **structurer l'espace public** et souligner les bâtiments et les éléments de patrimoine. Il peut s'agir de bandes plantées :

En pied de façade :



Aignoz (01) - Source : Laurent Madelon - CCBS

En limite des espaces publics ou piétons :



Vongnes (01) Source ©E.BEBI - OTBS

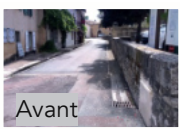


Jujurieux (01) - Source CAUE 01

À l'abord d'un seuil :



Villeréal (47) - Après - Palimpseste paysagiste - Source : CAUE 47

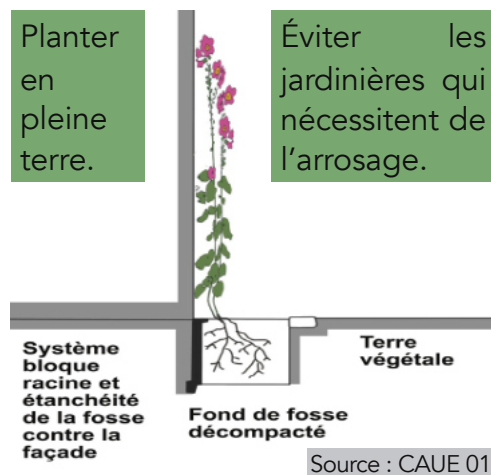


Avant

Éviter le fleurissement qui **remplit les espaces** et surinvestit les lieux. Ces aménagements déstructurent l'espace et nuisent à des usages potentiels.

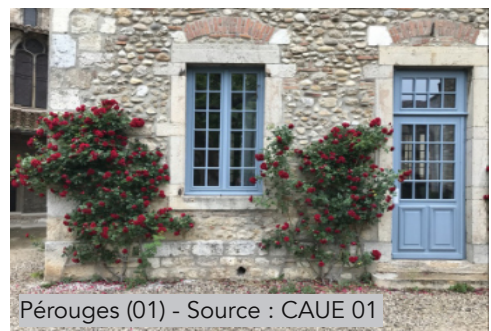
Planter en pleine terre.

Éviter les jardinières qui nécessitent de l'arrosage.



Source : CAUE 01

Végétaliser les pieds de murs.
Semer plutôt que désherber !



Pérourges (01) - Source : CAUE 01



Sutrieu (01) - Source : CAUE 01



04.

LES ESSENTIELS D'UN AMÉNAGEMENT

Certains aménagements récents à la différence de certains plus anciens, manquent de sobriété et de finesse et sont trop fonctionnels et routiers. Pour compenser cela les gestionnaires peuvent être tentés de remplir les espaces par des mobiliers divers, ce qui ne correspond pas à la sobriété naturelle des espaces publics du Bugey-Sud.

CHACQUE ÉLÉMENT IDENTITAIRE DEVRA TROUVER TOUTE SA PLACE DANS LA COMPOSITION DE L'ESPACE : LE PETIT PATRIMOINE COMME LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS MAJEURS.

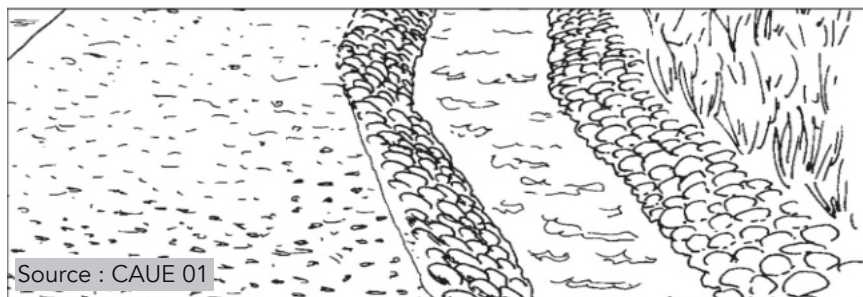
LA PRÉSERVATION DES ARBRES, DES MURS ANCIENS, DES ANCIENS PAVAGES EST SOUVENT UN GAGE DE QUALITÉ FINALE.

DE NOMBREUX ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE COLLECTIF (LAVOIRS, FOURS,...) SONT SITUÉS SUR L'ESPACE PUBLIC, EN GÉNÉRAL À DES POINTS DE RENCONTRE, LEURS ABORDS OU LEUR ASSISE PROPRE FONT SOUVENT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INDIVIDUALISÉ QUI LES DISTINGUE DU SOL GÉNÉRAL.



4.1 LES ESSENTIELS D'UN AMÉNAGEMENT

DESSINER LES FILS D'EAU



Source : CAUE 01

Mise en valeur du parcours de l'eau par un caniveau en galets



Assignan (34) - Atelier-site ©A.Lautier



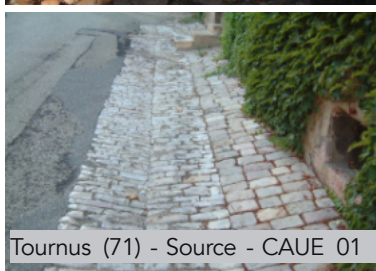
Saint-Romain-au-Mont-d'Or (69) -
Source : Cousseau Architecte



Tournus (71) - Source - CAUE 01



Tournus (71) - Source - CAUE 01



Tournus (71) - Source - CAUE 01



Tournus (71) - Source : CAUE 01

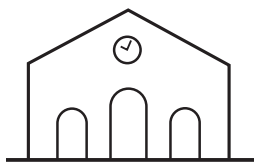
Le dessin des fils d'eau, au-delà de l'utilité fonctionnelle, **participe à la mise en valeur du site**. C'était le cas dans les aménagements anciens, où les fils d'eau étaient très dessinés et participaient par tous leurs détails à la richesse de l'aménagement et de l'espace public. Ces fils d'eau sont matérialisés par des **caniveaux** ou des noues, ils peuvent être réalisés **en pavés, ou en galets**.



Ambeyrac (12) - Guillaume Laizé -
Atelier Palimpseste - Source : Géraud Périole



Tournus (71) - Source : CAUE 01



4.2 LES ESSENTIELS D'UN AMÉNAGEMENT

METTRE EN VALEUR LES SEUILS ET LES PIEDS DE BÂTIMENTS



Val-Revermont (01) - Source : CAUE 01



Chaliers (15) - Source : Atelier Teyssou



Vic-la-Gardiole (34) - Ateliersite paysagiste - Source : photo O Fayomme

La succession des seuils et leur mise en valeur est une opportunité de mettre en valeur le patrimoine bâti, de renforcer l'**ambiance piétonne**, d'animer l'aménagement. Cette action peut être réalisée par des **bandes plantées**. Là, le fleurissement trouve toute sa place.

Le traitement des pieds de façade peut être l'occasion d'aménagements qui soulignent la présence du bâtiment, **qualifient l'espace**. Au-delà de l'emploi de matériaux perméables, (voir fiche dédiée), ces améliorations peuvent être réalisées par des bandes plantées au pied des bâtiments, des bandes enherbées, des calades de galets (traditionnelles posées sur sable), des bandes en stabilisé, des pavages...



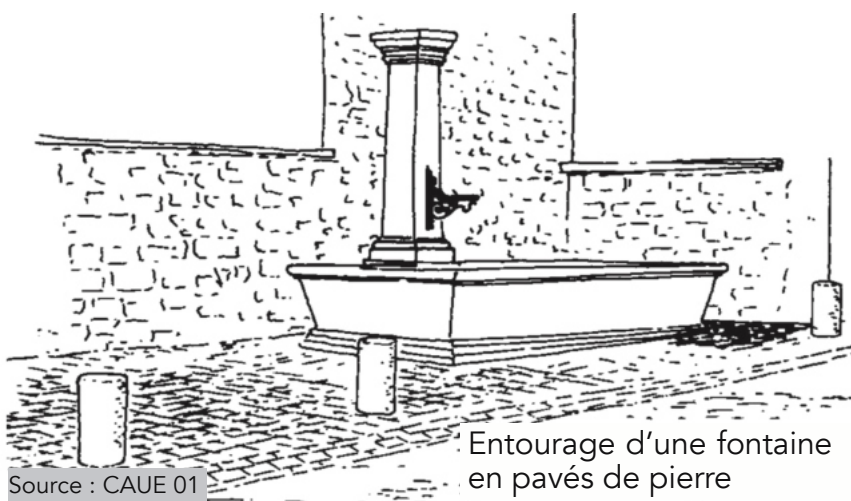
Source : CAUE 45



Le Tallud (79) - Source : CAUE 79

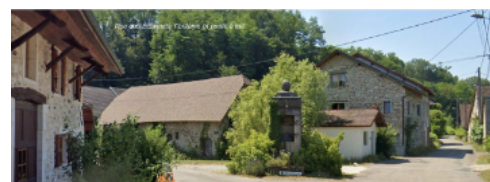
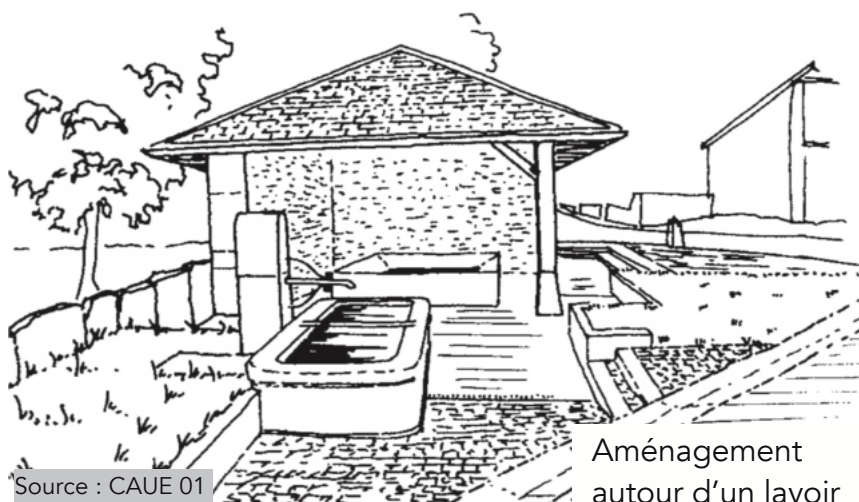


METTRE EN VALEUR LES PETITS ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE



Les croix, les puits, les fontaines, les lavoirs, les fours banaux, les poids publics méritent que l'on aménage un sol qui les mette en valeur, que l'on dessine un socle qui leur donne une assise et qui les préserve de la circulation automobile.

Afin de rendre lisible l'espace, il convient d'éviter de remplir le lieu avec des jardinières. Le fleurissement doit être planté en pleine terre et accompagner la mise en valeur de l'élément de patrimoine. Il ne doit pas perturber la lecture du lieu ni effacer la qualité du petit patrimoine à révéler, le fleurissement doit répondre à une logique de mise en valeur.

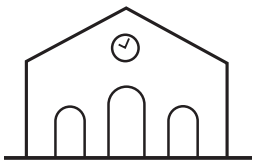


Belley (01) - Hameau des Ecassaz
Rue des Écureuils - Source : SPR de Belley



Les mises en valeur de chacun de ces petits éléments de patrimoine sont autant d'éléments qui permettent de changer les comportements des automobilistes et de réduire les vitesses en créant des points d'attraction.





4.4 LES ESSENTIELS D'UN AMÉNAGEMENT

METTRE EN VALEUR UN PORCHE, UN EDIFICE, UN ARBRE REMARQUABLE



Ribemont-sur-Ancre (80) - Source : CAUE 59 CEREMA



Belley (01) - Hôtel de province du Bugey - Source : CC Benoît Prieur



Chaliers (15) - Source : Atelier Teyssou

Un **porche**, un **élément architectural**, un **arbre remarquable** sont des éléments de l'espace urbain qui peuvent tous être **révéls, soulignés par un traitement de sol différencié**.

La mise en valeur par des sols réalisés avec des matériaux naturels et locaux, et des plantations adaptées permettra de renforcer l'ambiance piétonne, de cadrer les vues et d'attirer l'attention sur des éléments méconnus ou masqués.



Mise en valeur d'un parvis d'église
Source : CAUE 01

Là aussi, **les mises en valeur de ces éléments** sont autant d'éléments qui permettent de **changer l'ambiance** et les comportements des automobilistes et de réduire les vitesses.



Bénny (01) - Source : CAUE 01



4.5 LES ESSENTIELS D'UN AMÉNAGEMENT

UTILISER LA TOPOGRAPHIE



Perrières (14) - Source : CAUE 21 - ©Atelier Olivier Lesage paysagiste concepteur



Sauve (30) - Source : Greenconcept Paysagiste concepteur



La-Chaise-Dieu (43)
Source : Chazellepaysage



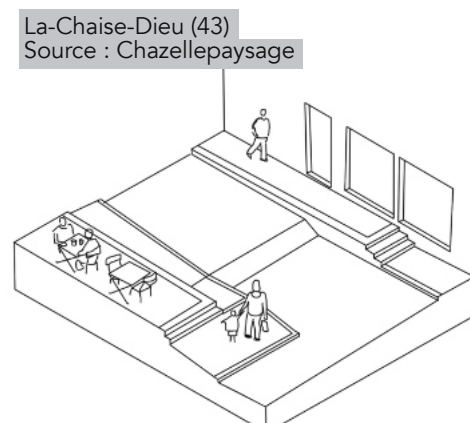
La-Chaise-Dieu (43)
Source : Chazellepaysage

La topographie peut être un **atout** si elle est aménagée avec un dessin soigné. L'aménagement devra tenir compte du nivellement en proposant une conception fine, et non pas seulement de l'utilisation d'un logiciel qui interprète des points altimétriques. Les différences de niveau doivent créer des emmarchements des murets et non pas un bosselage de surface qui absorbe ces variations d'altimétrie.

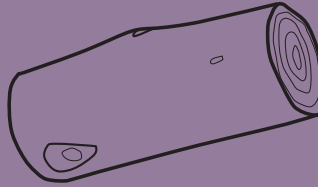
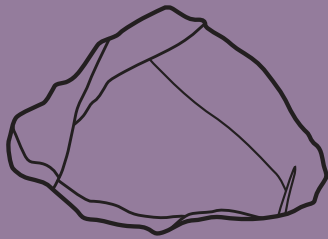
L'étude et la conception fine du nivellement sont indispensables pour mettre en valeur les seuils et ne pas absorber leurs différences de hauteur, mais au contraire utiliser les différences d'altimétrie pour créer un petit espace planté accompagné d'un muret par exemple.



Apremont (01) - Source CAUE 01
Ingrid Saumur paysagiste
et Anne-Lise Monnet paysagiste



La-Chaise-Dieu (43)
Source : Chazellepaysage



05.

LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

Maintenir une simplicité de traitement donc choisir si possible des matériaux naturels, harmonisés avec l'environnement bâti, et sans ostentation.

Rechercher une souplesse dans le dessin donc éviter les géométries trop rigides, les trop forts écarts avec le relief naturel.



LES CHOIX DE REVÊTEMENTS DE SOLS, LES IMPLANTATIONS DE MOBILIER URBAIN, L'ÉCLAIRAGE PARTICIPENT À LA SAUVEGARDE DU CARACTÈRE DE SIMPLICITÉ DE CES ESPACES.



5.1 LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

LES MATÉRIAUX LOCAUX

À éviter :



Les aménagements présentent fréquemment une importante disparité de matériaux de différentes couleurs : enrobé, béton ou pavés, différents types de bordures. Cela est principalement le résultat de l'entretien réalisé avec des matériaux inadaptés.

Cette disparité des revêtements amenuise l'appréciation de la qualité architecturale du bâti et rend difficile la lecture spatiale des centres villages. Il est nécessaire d'éviter l'effet patchwork.

Il serait souhaitable d'avoir une cohérence de matériaux à l'échelle du territoire, pour une harmonie et une facilité d'entretien. Dans le passé, cette cohérence existait de fait, car les matériaux étaient locaux. L'industrialisation a facilité le recours à des matériaux de provenances très diverses, rompant cette harmonie de teinte et de matériaux.

Pour atteindre cette cohérence de matériaux, la mise en place d'une palette de matériaux locaux est recommandée. Elle permet aux entreprises intervenant sur les réparations des aménagements d'utiliser les matériaux appropriés et évite les effets de « rustine ».

La question des teintes est également à intégrer dans cette démarche ; elles ne doivent pas être multipliées. Pour les espaces piétons, une seule teinte déclinée en différents procédés (pavé, dalle, en béton et en stabilisé) est souvent suffisante.



Pierre d'Hauteville



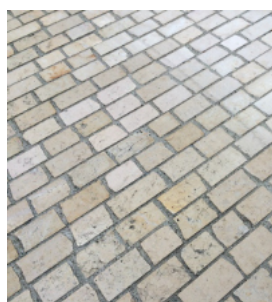
Sable d'Hauteville



Dalles d'Hauteville



Sable de Sault-Brénaz



Pavés d'Hauteville



Calade de galets

Les matériaux naturels, en plus de leurs propriétés esthétiques offrent des qualités de pérennité.

Ils peuvent être utilisés ponctuellement, pour former des caniveaux, des lisières de chaussée, des pieds de façade. Ces aménagements ponctuels créent une véritable plus-value, pour la mise en valeur des espaces.



Le choix des revêtements devrait être basé sur l'utilisation des matériaux locaux, pierres locales en pavé, dalle, stabilisé, concassé pour béton désactivé, émulsion gravillonnée, galets en calade...

Dans le Bugey-Sud, on pourra employer la pierre d'Hauteville, Villebois, Montalieu, les sables de Sault-Brénaz, qui présentent des qualités esthétiques, quelles que soient les techniques de mise en œuvre citées plus haut.



5.2 LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

LES MATÉRIAUX PÉRENNES

Choisir des **matériaux naturels** et rustiques, adaptés aux différentes ambiances



Bordure finition smillée



Bordure en pavés



Belley (01) - Conservatoire de musique
Pavés calcaires - Source : Étude de SPR



Belley (01) - Dallage en pierres
Source : CAUE 01



Artemare, RD 69D- Source : CAUE 01



Pas en pierre - Source : CAUE 01

Les **finitions** clivées pour les pavés et les dalles, les calades de galets ont un effet rustique. Ils ne craignent pas les éclats et gardent une qualité esthétique durant plusieurs années.

La pose sur sable des pavés, permet un remplacement plus aisé et l'infiltration de l'eau de pluie.

La mise en œuvre traditionnelle par des professionnels compétents est également une condition de pérennité de l'aménagement.



Belley (01) - Bordure en pierre calcaire
Source CAUE 01



Calade de galets



5.3 LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

LES MATÉRIAUX PERMÉABLES

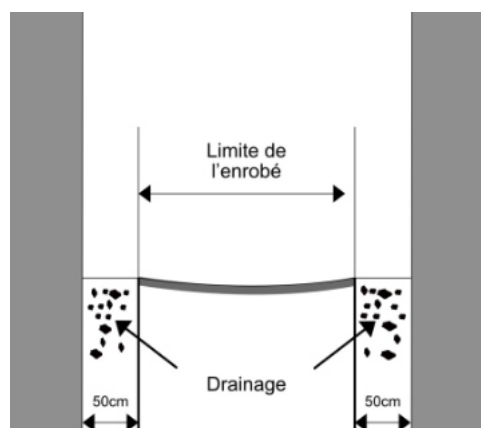
Au pied des bâtiments anciens :

Les constructions anciennes sont conçues sur le principe des échanges hygrométriques entre la construction et son environnement. À l'origine, les revêtements des pieds de façades drainaient les eaux de pluie tout en laissant s'évaporer des eaux souterraines. L'imperméabilisation des sols casse ce système d'échanges.

En surface courante :

Les matériaux imperméables diminuent le réapprovisionnement des nappes phréatiques et augmentent la quantité des eaux de ruissellement, ce qui peut entraîner la saturation des réseaux durant certains épisodes pluvieux, voire des inondations par torrents de boue. Il est important, pour ces raisons, de privilégier l'emploi de revêtements perméables.

De nombreux sols aux abords des murs des constructions anciennes ont été couverts de revêtements étanches comme les enrobés, les bétons ou même des pavés jointoyés au mortier de ciment qui rendent impossible l'évaporation des eaux souterraines.



Principe à retenir pour éviter la dégradation des murs



Chambon-la-Forêt (45) - Brigitte Barbier Paysage - Source : CAUE 45



Villeréal (47) - Palimpseste paysagiste
Sources : CAUE 47

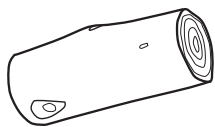


Pas en pierre - Source CAUE 01



Rou-Marson (49) - Source : A. Delacroix
TALPA - Chaussée végétale

Les matériaux perméables sont les sables stabilisés mécaniquement ou avec un liant à base de chaux, les pavés posés sur sable, l'enrobé drainant, le béton drainant, les calades de galets sur sable, les espaces enherbés.



5.4 LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

LE MOBILIER URBAIN

Il est conseillé d'**éviter la diversité des modèles** de mobilier au sein d'un même village, car cela nuit à la mise en valeur du site. Il convient de choisir du **mobilier sobre et intemporel** et de ne pas suivre les effets de mode. Il convient de choisir un type de mobilier à l'échelle d'une commune ou même d'une intercommunalité, pour apporter une cohérence, une harmonie, une identité et une simplicité en cas de remplacement ou d'entretien.

Il est fréquent que le mobilier soit trop présent ou trop voyant par sa couleur ou son dessin. Cette présence trop forte du mobilier urbain nuit à la lecture de l'espace. **Ce n'est pas la beauté du mobilier qui doit être vue, c'est la beauté du site et de l'architecture bugiste.** Il convient de choisir une teinte de mobilier qui se fonde dans l'environnement, privilégier les gris, des couleurs sombres, ou le bois.



La surabondance du mobilier urbain, des panneaux de signalisation et routiers crée une importante émergence des verticales gênant la lecture de la volumétrie des places et du bâti. **Il est préférable de minimiser l'emploi de signalétique**, qui brouille la lecture des lieux et sature le premier plan qui empêche de percevoir la beauté de l'espace.

Pour respecter la continuité du cheminement piéton, une bande technique, regroupant le mobilier urbain, peut être créée.

Les mobiliers en bois sont bien adaptés pour donner une ambiance rurale et champêtre, cf. Image ci-dessous.



Il faut être **vigilant à la pollution visuelle due aux champs de potelets**. Pour autant, l'absence de bordure renforce l'ambiance piétonne et à contrario la bordure peut être utile pour tenir un fil d'eau et sécuriser les enfants qui comprennent mieux la limite de l'espace piéton. Ce choix entre bordure et potelet doit être réfléchi et étudié au cas par cas.

Dans le passé, le mobilier était similaire au **mobilier de parc**, que ce soit les bancs, les fontaines, ou même les bornes. Ce mobilier de « parc » participe à une identité valorisante et **renforce l'ambiance piétonne**. L'espace public était reconnu comme un espace de détente et de déambulation.



5.5 LES MATÉRIAUX ET LE MOBILIER URBAIN

LE MOBILIER D'ÉCLAIRAGE

La mise en lumière vise à donner de la sécurité et du confort, mais aussi une ambiance nocturne aux espaces publics. Le choix du type d'éclairage doit se faire en fonction du type de lieu, de son échelle et de l'ambiance attendue.



Village la nuit - Source : CC-BY-jacme31

Il convient d'éviter l'éclairage routier très haut, et de **privilégier l'éclairage à l'échelle du piéton**, qui renforce l'ambiance piétonne.

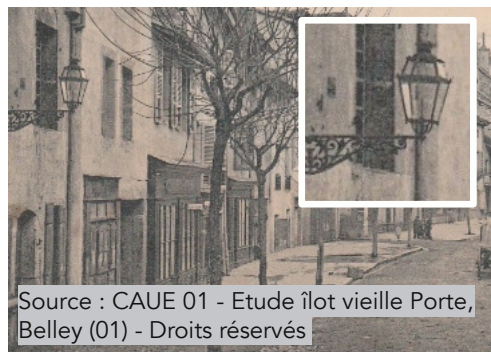
Éviter la pose d'éclairage sur les éléments de petit patrimoine. Privilégier un éclairage vers un monument, plutôt que fixé sur le monument.

La mise en lumière de bâtiments remarquables et de petits patrimoines est de plus en plus utilisée pour mettre en valeur une commune, mais mettre en lumière de manière permanente ces éléments peut aussi les banaliser, il peut être plus pertinent de les mettre en lumière seulement occasionnellement.



Source : CC-BY-©Fan.D&Dav.C-Photgraphy

Comme pour le mobilier urbain, il convient aussi de choisir des **candélabres intemporels et de se tenir à une ligne et à une teinte**, afin d'éviter la diversité des mobiliers d'éclairage.



Source : CAUE 01 - Etude îlot vieille Porte, Belley (01) - Droits réservés

Il est conseillé d'éviter les mobiliers d'éclairage qui remplissent l'espace. Il convient de **privilégier l'emploi de lanternes et d'applique sur les façades**.

Il est recommandé d'être vigilant aussi à l'intégration des logettes et des câblages et des fixations.



Belley (01) - Rue St-Martin - Source CAUE 01

L'éclairage artificiel impacte la biodiversité et les écosystèmes. La lumière artificielle perturbe l'alternance jour nuit et les cycles biologiques pour la majorité des espèces diurnes et nocturnes.

[Voir fiche 5.4 Le mobilier urbain](#)



06..

ANNEXE



6.1 ANNEXE

ABRÉVIATIONS

ENSAL : École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

AMO : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

CEREMA : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques,
l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

ENSAL : École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

OTBS : Office de Tourisme Bugey Sud

SPR : Site Patrimonial Remarquable



Plus d'informations :

www.caue01.org

04 74 21 11 31

contact@caue-ain.com

01

Ain

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement de l'Ain

AIN⁰¹
le Département